



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARCAY-MESLAY

Séance du mardi 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Parçay-Meslay, légalement convoqués le douze mars, se sont réunis en séance non publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Président.

#### Présents:

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Christine BOULAY, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavika TANKOSKA, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Madame Geneviève PICARD, Madame Sylvie PIGUET, Monsieur Georges SOTY.

#### A donné pouvoir à :

Madame Françoise YSABELLE à Monsieur Jean-Pierre GILET.

#### A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Jean-Pierre GILET.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

#### Délibération n° 2024-04

# Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Membres en exercice :	11
Présents :	10
Pouvoir :	1
Absent excusé :	0
Votants :	11

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 11 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de

légalité : 29/03/2024

- date de publication: 29/03/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an cidessus

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID: 037-213701790-20240319-CCAS\_DEL2024\_04-DE

### Monsieur le Président expose :

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement du budget du CCAS ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport de Monsieur le Président, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

# Le Conseil d'Administration,

## Après en avoir délibéré :

# - DE DÉCIDER d'affecter le résultat 2023 comme suit :

2 738.93 €
399,44 €
3 138,37 €
3 138,37 €

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GUET

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Président,

Bruno FENET

Publié le 29/03/2024

ID: 037-213701790-20240319-CCAS\_DEL2024\_04-DE